

INSTRUCTIONS DE COURSE

MACT Cup

Grade : 5C

Samedi 10 octobre 2026

Lieu : Marseille

Autorité Organisatrice : **MACT - 30 bis rue de la Loge - 13002 Marseille**

1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :

- Les règles de course à la voile (RCV)
- Les règlements de la FFV
- L'avis de course et ses avenants

1.2 En cas de conflit entre l'avis de course et les instructions de course, les instructions de course prévalent. Cela modifie RCV 63.5(c).

2 EMPLACEMENT DU TABLEAU OFFICIEL

Sur le quai du MACT.

3 MÉTÉO

Sur le quai du MACT.

4 EMPLACEMENT DU MAT DE PAVILLON

Sur le toit du bâtiment du MACT.

5 PROGRAMME DES COURSES

Le Samedi 10 octobre 2026

09h30 Café croissants

10h00 Point météo, briefing

Départ en mer dès la fin du briefing

Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1 course

5.1 HEURE DU SIGNAL D'AVERTISSEMENT DE LA PREMIERE COURSE

Le Samedi 10 octobre 2026 11h30

6 DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE

Un ou deux groupes de départ. GROUPE HN OSIRIS

Signal attention : **Flamme MACT**

7 DEFINITION DE L'EMPLACEMENT DES ZONES DE COURSE

Rade de Marseille.

8 DESCRIPTION DES MARQUES DE PARCOURS

Bouées de départ et arrivée	CYLINDRIQUE ROUGE
Bouées de parcours	CYLINDRIQUE ORANGE
Bouée de dégagement éventuelle	CYLINDRIQUE BLANCHE

Les parcours sont définis en : annexes de parcours

9 SIGNAL IDENTIFIANT, LE PARCOURS À EFFECTUER

Le numéro de parcours à effectuer sera affiché sur le bateau comité et annoncé par V.H.F. avant le signal « d'attention ».

Les dessins de parcours sont donnés à titre indicatif. Seul le texte fait foi.

10 DEFINITION DES ZONES CONSIDEREES COMME DES OBSTACLES

Il est interdit de passer entre les îlettes d'Endoume et la terre.

Le Tiboulou de Maïre fait partie de Maïre.

Dépendances de Riou : Moyade et Moyadons, Grand et Petit Congloue et les Empereurs.

11. DEPART

11.1 Les départs seront donnés en application de la règle 26 des RCV.

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Minutes avant le Signal de départ</i>
	<i>Pavillon orange</i>	<i>10</i>
<i>Avertissement</i>	<i>Pavillon de classe ; un signal sonore</i>	<i>5</i>
<i>Préparatoire</i>	<i>Pavillon P, I, Z, et I ou noir ; un signal sonore</i>	<i>4</i>
<i>Une minute</i>	<i>Amenée du pavillon préparatoire ; un signal sonore</i>	<i>1</i>
<i>Départ</i>	<i>Amenée du pavillon de classe ; un signal sonore</i>	<i>0</i>

11.2 DEFINITION DE LA LIGNE DE DEPART

La ligne est comprise entre le **mât du bateau comité** arborant le pavillon ORANGE et la BOUÉE CYLINDRIQUE ROUGE

Le comité de course annoncera par VHF les voiliers **OCS, 2 minutes** après le départ.

11.3 DELAI POUR PRENDRE LE DEPART.

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 **minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

12 DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

Identique à la ligne de départ. Même zone, même définition.

Sur certains parcours elle est définie dans la description du parcours.

Le bateau comité arborera le pavillon bleu.

13 SYSTEMES DE PENALITES

13.1 Pénalité pour infraction aux règles du chapitre 2

La pénalité prévue par la règle 44 est limitée à 1 seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage.

Les concurrents ayant effectué une telle pénalité doivent obligatoirement, dans la limite du temps pour le dépôt des réclamations, remplir une déclaration de reconnaissance de pénalité, faute de se conformer à cette obligation le Jury pourra considérer que la pénalité n'a pas été effectuée.

13.2 Infraction à d'autres règles que celles du chapitre 2

Pour une infraction à la définition de prendre le départ et pour les règles 28 et 31 des RCV pour les parcours côtiers, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification

14.1 TEMPS LIMITE POUR LE PREMIER BATEAU POUR FINIR LA COURSE

Il n'y a pas de temps limite mais une heure limite fixée à **16 : 30 HEURES**.
Fermeture de la ligne d'arrivée **16 : 30 HEURES**

15 DELAI DE DEPOT DE PROTESTATIONS

L'heure limite du dépôt des Protestations est fixée à une **heure** après l'arrivée du dernier bateau dans la dernière course du jour

15.1 SYSTEME DE CLASSEMENT

Il sera établi en temps compensé. Table HN OSIRIS (Certificat en cours de validation)

16 SYSTEME CHOISI POUR LE CALCUL DU TEMPS COMPENSE

Système temps sur temps.

17 CANAL DE VACATION RADIO

Canal 72 – précisé durant le briefing - VHF obligatoire

18 IDENTIFICATION DES BATEAUX OFFICIELS

Pavillon M.A.C.T. 

19 PRIX

La communication des résultats et un apéritif seront prévus à partir **18h00** ou dès que possible
LE SAMEDI 10 OCTOBRE 2026.

20 RESPONSABILITÉ

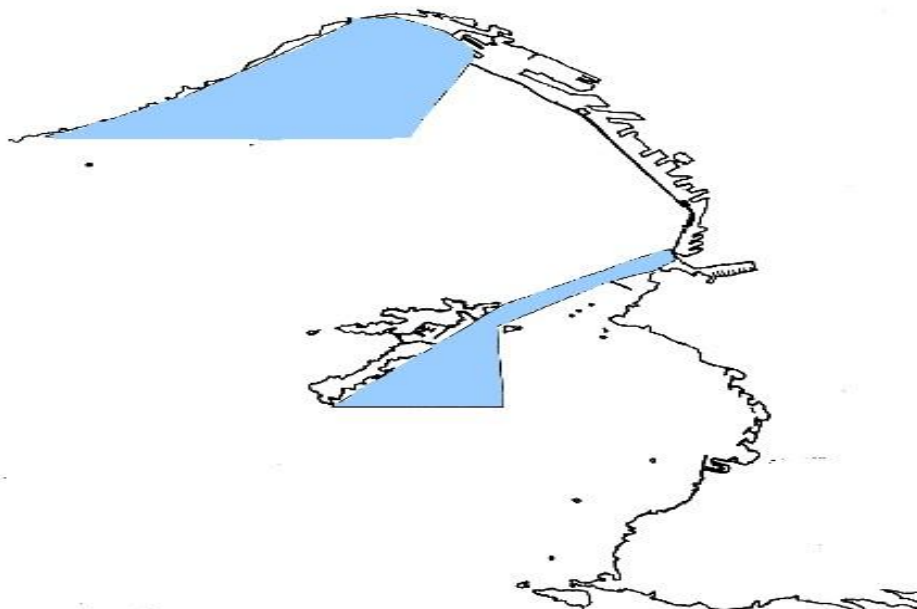
Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques ; La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant pendant qu'après la régate.

Présidente du Comité de Course : Patricia Lolo

Président du Jury : Jean-André Cherbonel
Présidente du comité technique : Hélène SILVE

Règles de circulation en Rade de Marseille

Dans la zone grisée, les bateaux à voile perdent leur priorité sur les bateaux à propulsion mécanique d'une longueur de plus de 50 mètres.



Il est interdit de passer :

Entre les îles d'Endoume et la terre, entre l'île du Grand Salament et le Frioul.

DEFINITION DES MARQUES DE PARCOURS

Les positions des bouées sont données en système WGS84

CANOUBIER	Tourelle maçonnée jaune et noire (43°17,054 N - 5° 20,339 E)
SOURDARAS	Tourelle maçonnée jaune et noire (43°16,988 N - 5° 20,257 E)
Bouée de POMEQUES	Bouée de parcours à environ 0,4 Nautique dans le SE du Sémaphore de Pomègues (43° 15,89 N - 5° 18,699 E)
Bouée EREVINE	Bouée de parcours à environ 0,5 Nautique dans le SE du phare (43° 19,299 N - 5° 16,189 E)
Bouée des GOUDES	Bouée de parcours à environ 0,6 Nautique dans le W/NW du feu du port des Goudes (43° 13,200 N - 5° 19,999 E)
Bouée POINTE ROUGE	Bouée de parcours à environ 0,5 Nautique dans l' W du feu d'entrée du port de Pointe Rouge (43° 14,779 N - 5° 21,149 E)

Marque C (43° 15 639 N - 5° 20 989 E)

Marque D (43° 15 639 N - 5° 19 999 E)

Informations importantes communes à tous les parcours

Le sigle * indique les marques où le parcours pourra être réduit

Si l'arrivée se fait à la même zone de départ, la ligne d'arrivée se situe entre le bateau comité et la bouée cylindrique rouge.

Présence éventuelle d'une bouée de dégagement (cylindrique blanche) face au vent à contourner à environ 0.5 nautique après la ligne de départ pour ensuite prendre le parcours (règle de pavillonnaire ci-dessous)

Le pavillon D sur le comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement.

L'absence de pavillon **D** signifie qu'il n'y a pas de bouée de dégagement.

Le pavillon vert hissé en plus du pavillon **D** signifie que la bouée de dégagement est à laisser à tribord.

L'absence de pavillon vert en plus du pavillon **D** signifie que la bouée de dégagement est à laisser à bâbord.

 D	Si le bateau arbore le pavillon D (hissé au plus tard au signal d'avertissement) : Il existe une bouée de dégagement. En l'absence de pavillon D = pas de bouée de dégagement.
 Vert	Si un pavillon vert est hissé en même temps que le pavillon D la bouée de dégagement à laisser à tribord. Si pas de pavillon vert la bouée de dégagement est à laisser à bâbord.